



Axe 1 : Accès à la ressource en eau potable

- Améliorer l'accès à l'eau potable, notamment en site isolé ;
- Augmenter les capacités et améliorer les processus de la production d'eau potable ;
- Augmenter les capacités de distribution d'eau potable et améliorer les performances des réseaux ;
- Protéger et mobiliser les ressources en eau pour l'AEP.



Axe 2 : Amélioration de l'assainissement

- Renforcer l'assainissement collectif ;
- Renforcer l'assainissement non collectif ;
- Gérer et valoriser les déchets issus des traitements de l'eau potable et de l'assainissement.



Axe 3 : Connaissance et suivi de la ressource et appui à la gestion des milieux aquatiques

- Aider à la mise en place de réseaux de mesures pour accroître la connaissance des milieux ;
- Connaître et mieux maîtriser les usages de la ressource en eau ;
- Connaître et suivre les impacts des usages sur les milieux aquatiques ;
- Préserver et mettre en valeur les zones humides.



Axe 4 : Prévention et correction des pollutions et désordres environnementaux industriels et agricoles

- Optimiser les prélèvements et les usages de l'eau par les filières industrielles ou agricoles ;
- Contribuer à la réduction des impacts sanitaires et environnementaux des activités industrielles et agricoles.



Axe 5 : Education, sensibilisation et formation

- Communiquer, informer, éduquer pour l'eau et la protection des milieux aquatiques ;
- Développer la gouvernance et la prise en main citoyenne de la gestion de l'eau.